

**Bureau du 13 octobre 2003**

**Décision n° B-2003-1783**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide - Approbation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et un dossier de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide à Vénissieux.

Ce projet est inscrit au programme des opérations de la direction des opérations du développement social urbain (DSU) et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2001-0277 en date du 5 novembre 2001 et d'un complément d'autorisation de programme par décision n° B-2003-1087 en date du 5 mai 2003.

L'opération vise à améliorer l'aspect actuel du centre commercial et de ses abords immédiats (sécurité et éclairage) ainsi que son fonctionnement afin de favoriser le développement économique et commercial de cet équipement au centre du quartier.

L'opération, d'un montant de 404 021 € TTC est allouée de la façon suivante :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de plantations,
- lot n° 3 : coordonnateur-sécurité,
- lot n° 4 : plan de récolement de voirie,
- lot n° 5 : bouches de lavage (CGE),
- lot n° 6 : déplacement de panneaux Decaux,
- lot n° 7 : reprise d'éclairage sous plafond galerie.

Pour le lot n° 7, une lettre de commande sera faite ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2001-0277 respectivement en date des 18 mai et 5 novembre 2001 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1087 en date du 5 mai 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** les travaux pour un montant de 404 021 € TTC.

**2° - Accepte** les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs.

**3° - Arrête que :**

a) - le lot n° 1 : travaux de voirie, sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - le lot n° 2°: travaux de plantations, le lot n° 3 : mission de coordination, le lot n° 4 : plans de récolement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la Communauté urbaine,

c) - le lot n° 5°: bouches de lavage (CGE) sera réglé directement au concessionnaire,

d) - le lot n° 6 : déplacements de panneaux Decaux sera réglé sur la convention conclue à cet effet par la Communauté urbaine,

e) - le lot n° 7 : reprise d'éclairage sous plafond galerie sera traité par voie de marché sans formalité préalable,

f) - les offres du lot n° 1 seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**4° - La dépense** sera imputée sur l'opération n° 0625 - Vénissieux - requalification des espaces extérieurs - centre commercial Pyramide individualisée le 5 mai 2003 pour un montant de 404 021 € TTC payable en 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,